EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Trois, dix-neuf décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 12 décembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Flavien BASILE, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Madame Sylvie LESCOUZERES, Madame Sandrine GÉRARD, Madame Karine VILA, Monsieur Grégory VALLIQUET, Madame Céline STREIFF, Monsieur Olivier SOTTORIVA, Monsieur Jean BAIAO.

ABSENTS EXCUSÉS:

Madame Jocelyne COMBES a donné pouvoir à Josiane STARCK, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Michel MARSAND, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES.

ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Monsieur Cédric MORÉNO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

Nombre de Conseillers en exercice : 27

. Nombre de Conseillers absents : 5

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages Exprimés: 25

OBJET: CHÂTEAU DE BONAGUIL - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL DE BD AU TITRE DE 2024.

Madame STARCK indique qu'en partenariat avec **Monsieur Christian PATY**, auteur de bande-dessinée et l'association « les Amis de Bonaguil », les services municipaux ont pu organiser depuis 2018 une manifestation au château de Bonaguil : Bonabulles – festival de BD.

Face au succès rencontré par cette manifestation, une nouvelle édition est envisagée pour la saison 2024. Afin de sensibiliser le public à la Bande Dessinée et aux mangas, durant les deux jours du festival, une vingtaine d'auteurs (dessinateurs, scénaristes, ...) dédicaceront leurs ouvrages. Deux ateliers animés par deux auteurs différents seront proposés lors du festival. L'objectif sera également de faire participer les scolaires du territoire.

Pour ce faire, deux actions seront mises en place en partenariat avec la Bibliothèque municipale :

- Présentation de livres des auteurs invités pendant la semaine avant le festival ;
- Deux classes concernées par une intervention d'un des auteurs le vendredi du festival.

Madame STARCK souligne que cette opération peut bénéficier d'une subvention du Département.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal,

- 1. décide l'organisation de la cinquième édition du festival BD:
 « Bonabulles » au château de Bonaguil en 2024 pour un montant
 estimé à 10.000,00 € TTC, frais de personnel inclus;
- 2. adopte le plan de financement suivant :

OPÉRATION	DÉPENSES EN €	RECETTES EN €
Organisation Festival BD Subvention du Département Association « Les amis de Bonaguil » Billetterie Château Commune	10.000,00	1.500,00 2.500,00 2.000,00 4.000,00
TOTAL TTC	10.000,00	10.000,00

- 3. sollicite l'attribution d'une subvention du Département pour la réalisation de cette opération ;
- 4. indique que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prévus au BP 2024 de la commune ;
- 5. constate que la présente délibération a été adoptée par 25 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **19 décembre 2023**

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par ne

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

